Réunion du 31 mars 2021

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	А3
Subventions d'investissement aux établissements privés et équipement numérique individuel	336

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L.151-2, L 151-4, L 442-5 et

suivants et L.442-16,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le

décrochage, civisme

ENTENDU Franck NICOLON, Thierry VIOLLAND, Brigitte NEVEUX, Maï HAEFFELIN,

Philippe BARRE, Aykel GARBAA, Isabelle MERAND, Pascal GANNAT,

Christophe CLERGEAU, Isabelle LEROY

Après en avoir délibéré,

I – Mise en œuvre de l'axe numérique du lycée 4.0 APPROUVE

la ventilation pour 2021 de la mise en œuvre de l'axe numérique du lycée 4.0 par réseau d'établissements d'enseignement privé sous contrat d'association.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANCAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs